



41^{ème} Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 27-28 novembre 2013

UNEP/CMS/StC41/17

SYNERGIES ET PARTENARIATS

Résumé

Durant la période 2012-2014, le Secrétariat se concentre sur la mise en place d'une coopération efficace et pratique avec les autres instruments de la Famille CMS et des parties prenantes, notamment des instruments ainsi que des organisations internationales qui travaillent dans le domaine de la biodiversité, comme le préconise la Résolution 10.21.

La mise en œuvre de cette résolution contribue à la réalisation des objectifs 3.3, 3.5, 4.3 et 4.4 du Plan stratégique 2006-2014 (Résolution 10.5) et des activités 1, 2, 3, 4, 8, 9, 11, 13, 14 et 15 relatives à la structure future (Résolution 10.9).

Le présent rapport décrit l'état d'avancement actuel, en juillet 2013, des activités entreprises depuis la 40^e Réunion du Comité permanent de la CMS à Bonn en novembre 2012.

SYNERGIES ET PARTENARIATS

(Préparé par le Secrétariat de la CMS)

Rationaliser les activités au sein de la Famille CMS

1. Le Secrétariat continue de rationaliser ses activités avec les Secrétariats et les Unités de coordination des instruments de la CMS, conformément au mandat et aux orientations contenus dans la Résolution 10.9 sur la structure et les stratégies futures de la Famille CMS. Voir aussi le document UNEP/CMS/StC41/14: *Structure future et stratégies de CMS*.

2. Des progrès sensibles ont été faits, en particulier pour ce qui est de l'harmonisation et de l'interopérabilité des systèmes de gestion de l'information et d'établissement de rapports. Ces progrès concernent notamment l'outil d'enregistrement en ligne utilisé maintenant par plusieurs instruments de la CMS, y compris ceux gérés par des bureaux décentralisés; les espaces de travail visant à faciliter la communication et le travail des divers organes scientifiques consultatifs; le nouveau site web et le système en ligne pour la présentation des rapports nationaux. Voir le document UNEP/CMS/StC41/16.1: *Rapport sur la gestion de l'information, la communication et la sensibilisation*.

3. Le Secrétariat de la CMS s'emploie à coordonner, dans une certaine mesure, les efforts de collecte de fonds au sein de la Famille en étudiant de nouvelles possibilités et de nouveaux moyens, et en dirigeant la gestion et la mise en œuvre conjointe de projets communs tels que ceux liés aux activités de renforcement des capacités. Pour plus de détails, voir les documents UNEP/CMS/StC41/10: *Mobilisation des ressources* et UNEP/CMS/StC41/16.2: *Renforcement des capacités*.

4. L'on s'efforce de créer de plus grandes synergies concernant plusieurs questions de programme. Par exemple, la CMS, ASCOBANS et ACCOBAMS ont uni leurs efforts pour faire avancer les travaux concernant les bruits sous-marins, tandis que l'AEWA et le MdE Rapaces ont mis leurs compétences au service du Secrétariat et du Conseil scientifique de la CMS dans la lutte contre l'empoisonnement des oiseaux. Voir le document UNEP/CMS/StC41/19: *Questions de conservation*.

5. Le futur Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 fournira le cadre de référence pour l'ensemble de la Famille CMS. Le Secrétariat de la CMS s'est employé activement à inciter les divers secrétariats de la Famille CMS et leurs organes institutionnels et groupes d'experts à s'engager et à donner leur avis pour l'élaboration du Plan stratégique futur. Voir le document UNEP/CMS/StC41/13: *Rapport du Groupe de Travail sur le Plan stratégique*.

6. Les communications et les synergies entre le Bureau de Bonn et les bureaux décentralisés ont aussi été renforcés grâce à l'organisation de réunions périodiques (réelles ou virtuelles selon le cas) ainsi qu'à une retraite qui a eu lieu en juin 2013 après l'arrivée du nouveau Secrétaire exécutif.

Promouvoir les synergies avec d'autres AME relatifs à la biodiversité

Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG)

7. Le Secrétariat a pris part aux deux réunions du Groupe de liaison sur la biodiversité organisées en 2013. Une réunion informelle s'est tenue en janvier à Bonn, en marge de la première réunion de l'IPBES, tandis qu'une réunion officielle a eu lieu le 13 février en Suisse. Les débats ont porté sur des

questions pertinentes telles que la coordination des demandes à l'IPBES et la collecte conjointe de fonds dans le but d'encourager les synergies et la collaboration sur des questions de programme par le biais des organes scientifiques. Les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA ont soumis une proposition au Groupe de liaison sur la biodiversité tendant à ce qu'il examine le système de rapport en ligne de la Famille CMS en tant qu'outil qui pourrait accroître les synergies sur les rapports nationaux dans le cadre des conventions liées à la biodiversité. Les membres du Groupe de liaison étudient actuellement des possibilités de donner suite à cette proposition.

Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) relatifs à la biodiversité

8. Entre-temps, des contacts individuels ont été maintenus avec des membres du Groupe de liaison sur la biodiversité moyennant la mise en œuvre des plans de travail conjoints et le renforcement des synergies, chaque fois que possible. Des activités ont été entreprises avec la CDB, la CITES et la Convention de Ramsar conformément aux plans de travail conjoints pour 2012-2014.

9. Les dialogues et les synergies avec d'autres AME ont été particulièrement renforcés s'agissant de la rationalisation des rapports nationaux et de la promotion de la collaboration au niveau national pour l'examen des stratégies et des plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB). Pour plus d'informations sur des activités spécifiques, voir les documents UNEP/CMS/StC41/18: *Instruments de la CMS* et UNEP/CMS/StC41/19: *Questions de conservation*.

Groupe sur la gestion de l'environnement (EMG)

10. La collaboration entre les AME relatifs à la biodiversité a lieu également dans le contexte du Groupe sur la gestion de l'environnement concernant des questions relatives à la biodiversité, groupe qui contribue à la réponse donnée à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Les membres de ce groupe, y compris le Secrétariat de la CMS, recensent les contributions de chaque organisme à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, dans le but d'identifier les domaines éventuels de coopération et les lacunes existantes.

Consolider les partenariats déjà en place

11. Le Secrétariat se concentre en grande partie sur le renouvellement de ses engagements avec des organisations intergouvernementales et la société civile.

12. Par exemple, en février 2013, une lettre de coopération renouvelée a été signée avec la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis. Des activités conjointes menées au titre de cette lettre de coopération comprendront le partage d'informations sur les requins, des efforts pour élaborer des stratégies visant à atténuer les prises accidentelles de cétacés et la formation de volontaires qui s'occuperont de l'échouage et de l'empêchement dans les engins de pêche des mammifères marins.

13. De nouveaux plans de travail simplifiés ont été élaborés pour officialiser et encourager des activités dans des domaines prioritaires se chevauchant avec un certain nombre de partenaires dont le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Fonds international pour le bien-être des animaux (IFAW), le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) et *en préparation* pour la conservation des baleines et des dauphins.

14. Des contacts réguliers (réunions ou appels téléphoniques) ont lieu pour examiner les progrès accomplis et échanger des informations sur les nouveaux problèmes.

15. La CMS continue de bénéficier de l'appui de nombreuses ONG pour la mise en œuvre des accords et des MdE sur les espèces, et le fonctionnement de divers groupes de travail scientifiques comme décrit dans les documents UNEP/CMS/StC41/18 (Instruments de la CMS) et 19 (Questions de conservation). Les partenaires de la CMS appartenant à la société civile poursuivent leur examen de la contribution de la société civile à la Convention, la phase 2 se rapportant spécifiquement aux instruments de la CMS. Les résultats de cet examen devraient être disponibles à temps pour la 41^e Réunion du Comité permanent et seront également utiles durant la période intersessions pour l'élaboration du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023.

Poursuivre les collaborations informelles

16. Le Secrétariat cherche également à créer des synergies avec d'autres organisations avec lesquelles il n'existe pas d'accords de partenariat officiels. Ainsi, la CMS continue de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur un certain nombre de questions, y compris la conservation des requins et les maladies de la faune sauvage. La première réunion du groupe de travail CMS/FAO sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes a eu lieu le 29 janvier. Voir le document UNEP/CMS/StC41/19: *Questions de conservation*.

S'engager dans de nouvelles collaborations stratégiques

Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)

17. Les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA, au nom de la Famille, ont lancé un projet conjoint avec l'IRENA qui vise à évaluer le conflit entre les espèces migratrices et les avancées des énergies renouvelables¹ et formulent des directives unifiées sur les mesures éventuelles d'atténuation et/ou de prévention. Il a été récemment fait appel à un cabinet de conseils pour mener à bien ce projet. Les deux résultats (évaluation et directives) seront examinés à chaque étape par l'IRENA ainsi que par les Secrétariats et les organes subsidiaires scientifiques et techniques des instruments de la Famille CMS. Les résultats finals seront ensuite soumis aux organes décisionnels des instruments de la Famille CMS pour adoption. Le projet et ses résultats devraient avoir un impact sur le terrain, avec un partenaire aussi influent que l'IRENA; cela pourrait faire la différence quant au développement durable des énergies renouvelables d'une manière compatible avec les priorités pour la conservation des espèces migratrices.

Conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF)

18. Comme le demandent plusieurs Résolutions par exemple 10.10 et 9.9, le Secrétariat a récemment officialisé sa coopération avec le Secrétariat international de la CFFA du Conseil de l'Arctique. En outre, un Plan de travail conjoint (trilatéral) incluant l'AEWA a été mis au point pour orienter et inclure des activités présentant un intérêt. Il est indispensable de renforcer le dialogue avec la CFFA pour faire mieux comprendre les changements en cours et prévus dans l'environnement de l'Arctique, notamment ceux liés aux variations climatiques et aux impacts sur de nombreuses espèces migratrices dont les oiseaux et les animaux marins. L'une des activités considérées comme faisant partie

¹ Le projet vise les animaux migrateurs de tous les taxons et les énergies renouvelables ci-après: énergie bio-thermique et géothermique; énergie hydroélectrique; énergie marine (y compris l'énergie thermique des marées, des vagues et des océans); énergie solaire et éolienne sur terre et en mer.

intégrante du plan de travail conjoint est l'élaboration d'un Indice des tendances des espèces de l'Arctique, en l'occurrence les oiseaux migrateurs, dans le but d'aider à remédier aux lacunes dans les données et de faire mieux comprendre la situation globale des oiseaux migrateurs de l'Arctique.

Fonds mondial pour la nature (WWF) - Allemagne

19. Les Amis de la CMS (Freunde der Bonner Konvention), l'ONG établie pour étudier des moyens de collecter des fonds pour des projets de conservation avec le secteur privé en Allemagne, a décidé récemment d'interrompre ses opérations. Le Bureau allemand du WWF a indiqué qu'il souhaitait étudier la possibilité de coopérer avec le Secrétariat pour la conservation de certaines espèces migratrices et des questions connexes et inviter des membres des anciens « Amis » à collaborer. Des discussions sont en cours sur la mise en place d'un accord de partenariat qui fournira le cadre pour officialiser les activités de coopération et définira le rôle et les responsabilités de chaque partie pour leur mise en œuvre. L'accord devrait être signé au cours d'une réception à l'occasion de la 41^e Réunion du Comité permanent.

S'engager auprès des comités d'experts et des processus lancés par des partenaires

Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage (CPW)

20. En mars 2013, le Secrétariat est devenu membre fondateur du CPW. Le CPW est un partenariat volontaire d'organisations internationales comprenant les secrétariats de la CDB, de la CMS, de la CITES et de l'OIE ainsi que la FAO, le PNUE, l'UICN, le FIAB, TRAFFIC, l'IUFRO, le CIFOR et le CIC. Le CPW a pour mission de promouvoir la conservation par le biais de la gestion durable des vertébrés terrestres dans tous les biomes et toutes les zones géographiques et de renforcer la coopération et la coordination entre ses membres et partenaires en ce qui concerne les questions de gestion durable de la faune sauvage. Durant la période 2013-2014, le CPW se concentre sur les domaines thématiques suivants: faune sauvage, sécurité alimentaire et moyens de subsistance; conflits entre l'homme et la faune sauvage; chasse illégale/non durable.

Partenariat mondial pour les océans

21. En mai 2013, le Secrétariat s'est joint au Partenariat mondial pour les océans, alliance qui regroupe de plus en plus de gouvernements, d'organisations internationales, de groupements de la société civile et de sociétés privées pour protéger la santé des océans. Lancé lors de la Conférence Rio+20, le Partenariat entend se pencher sur les problèmes mondiaux tels que la surpêche, la pollution et la perte d'habitats. En adhérant à ce partenariat, la CMS, ainsi que ses instruments spécialisés et ses organes scientifiques consultatifs, contribueront par leurs avis et leurs connaissances aux besoins uniques des espèces migratrices qui dépendent des habitats des océans.

Amis de l'Objectif 12

22. Avec l'appui de la CDB, l'UICN a établi le partenariat "Amis de l'Objectif 12", comprenant des organisations et des institutions (dont la CMS) qui unissent leurs efforts pour aider les pays à réaliser l'Objectif d'Aichi 12 sur la biodiversité. Il vise à fournir des indications pratiques et à faire connaître les initiatives et les programmes qui contribuent à la mise en œuvre des activités nécessaires pour endiguer la vague d'extinction des espèces.

Groupe stratégique du PNUE pour l'après-2015

23. Le Secrétaire exécutif de la CMS est membre de ce Groupe dont l'une des tâches principales consiste à contribuer au volet « Environnement » dans les divers processus de l'objectif de développement durable et l'agenda sur le développement pour l'après-2015.

Promouvoir la collaboration au niveau national

Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

24. Conformément à la Résolution 10.18, le Secrétariat encourage la collaboration entre la CMS et d'autres points focaux nationaux des AME relatifs à la biodiversité pour ce qui concerne l'intégration des mesures de conservation des espèces migratrices dans les SPANB.

25. Deux ateliers régionaux pour l'Afrique ont eu lieu pour aider les points focaux nationaux à intégrer les objectifs de la CMS et de la CITES dans leurs SPANB: le premier pour les pays anglophones s'est tenu au Zimbabwe en novembre 2012, et le second pour les pays francophones au Cameroun en juin 2013. Ces deux ateliers ont été organisés par la Division du droit de l'environnement et des Conventions environnementales et le Bureau régional pour l'Afrique du PNUE avec le soutien des Gouvernements allemand, suédois et japonais. Le Secrétariat de la CMS a contribué à leur préparation et a pris part aux deux ateliers pour aider les participants à mettre en place les meilleures pratiques communes et des objectifs tangibles pour améliorer la coordination des politiques et administrative des AME relatifs à la biodiversité dans le processus des SPANB. La CMS a également participé aux ateliers consacrés aux SPANB dans le cadre des ateliers régionaux pour le Moyen-Orient et le Pacifique en août 2012, afin d'encourager la prise en compte des espèces migratrices dans les SPANB de 14 pays insulaires du Pacifique.

26. Le Secrétariat de la CMS a également participé au Forum sur les SPANB, qui est un nouveau partenariat mondial, accueilli par le Secrétariat de la CDB, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE; il se propose d'aider les pays à trouver les informations dont ils ont besoin pour élaborer et mettre en œuvre leurs SPANB. Un portail web spécial a été créé pour établir une communauté de pratique composée d'un large éventail de parties prenantes qui doivent accéder à des informations actualisées concernant les meilleures pratiques, les orientations et les ressources ou qui souhaitent partager leurs informations et leurs connaissances. La participation du Secrétariat de la CMS, au nom de toute la Famille, prévoit la fourniture de la documentation pertinente et de conseils adéquats sur des questions spécifiques chaque fois que de besoin.

Encourager la collaboration au niveau régional, notamment en renforçant la présence de la CMS dans les régions

Collaboration avec les points focaux régionaux des AME du PNUE relatifs à la biodiversité

27. Les activités se poursuivent avec les points focaux régionaux des AME du PNUE relatifs à la biodiversité pour élaborer leurs plans de travail au niveau régional dans le but de mettre en place un cadre qui leur permettra de contribuer à la mise en œuvre de la CMS. Ainsi, l'année dernière, le Point focal pour l'Afrique a aidé à organiser les ateliers sur les SPANB mentionnés plus haut.

Présence de la CMS dans les régions

28. L'arrangement avec le Secrétariat du PROE (Programme régional océanique de l'environnement) visant à promouvoir les activités de la CMS dans le Pacifique par le biais d'une administratrice est toujours en vigueur sans frais pour la CMS. Bien qu'ayant assumé temporairement la charge de travail de son collègue et supérieur décédé soudainement l'an dernier, l'administratrice continue à promouvoir la CMS dans la région. Elle a contribué aux objectifs de la Convention en particulier à l'adhésion de nouvelles Parties à la CMS (récemment Fidji) et de nouveaux signataires de MdE (par exemple, Vanuatu, au MdE sur les requins) ; elle a fourni une assistance technique pour les examens des SPANB des pays et renforcé les liens de la CMS avec la Commission baleinière internationale et son plan de conservation régional des espèces de baleines du Pacifique; elle a aussi appuyé la mise en œuvre des MdE sur les requins, les dugongs et les cétacés des îles du Pacifique ainsi que leurs plans d'action.

29. L'administratrice de la CMS affectée à Washington (auprès du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord) a consolidé les efforts menés la première année dans la région en cherchant à accroître la visibilité de la CMS en Amérique du Nord, en obtenant un appui politique plus marqué pour la CMS et ses instruments, en renforçant la sensibilisation, les réseaux et les partenariats et en soutenant les efforts de collecte de fonds. Elle a également réussi à resserrer les liens avec le Gouvernement des États-Unis (renouvellement de la lettre de coopération avec la NOAA), a appuyé les opérations de l'Initiative concernant les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI) et a aidé à fournir aux parties à la CMS des notes d'information sur les prochaines échéances des subventions liées aux Fondations des États-Unis ainsi que d'autres possibilités de financement. Pour plus de détails sur son action, voir le document UNEP/CMS/StC41/9.1 (Questions administratives et budgétaires).

Renforcer les partenariats avec le secteur privé

30. L'élaboration du programme proposé pour soutenir les espèces migratrices vise notamment à fournir une base pour solliciter le secteur privé et le convaincre à s'engager en faveur de la conservation des espèces couvertes par la CMS. Voir le document UNEP/CMS/StC41/10: *Mobilisation des ressources*.

Action requise:

Le Comité permanent est invité à:

- a. Prendre bonne note des progrès accomplis, tels que décrits dans le présent document.
- b. Formuler des observations afin d'aider le Secrétariat à s'orienter dans la mise en œuvre des synergies et des partenariats durant la période intersessions.